



Règlement intérieur PPH

2025 -2026

1. LICENCES

- ✓ La licence est à faire pour toutes les catégories au plus tard à la reprise des entraînements.
- ✓ C'est la condition **indispensable pour être assuré**.
- ✓ La licence est entièrement dématérialisée, ci-dessous la procédure à suivre pour faire sa licence :

Se rendre sur le site du club : paysdepontivyhandball.fr remplir le formulaire inscription saison 2025-2026

Vous allez recevoir dans les jours qui suivent, un mail pour faire votre licence :



Vous remplissez les pages les unes après les autres, la validation de la licence par le club ne pourra se faire qu'à la réception du règlement soit par :

- ✓ **Paiement en ligne Via Hello Asso** (possibilité de régler en plusieurs fois)
- ✓ Un **chèque** libellé au nom du PAYS DE PONTIVY HB encaissable en **début de saison**
- ✓ En espèce

Une fois votre licence qualifiée vous recevez par mails le document de licence à conserver.

2. Montant de la cotisation:



Une remise de 10€ sera appliquée si la licence est réalisée avant le 31/07

→ **Seniors** : (2007 et plus) : **230 €**

→ **260€ en cas de mutation et un engagement à rester deux années de championnat dans le club**

→ **Loisirs** : 60 € à l'année

→ **Jeunes** :

- Ecole de Handball : -5 ans, -7 ans et -9 ans : **95 €**
- U11 (2015-2014) : **125 €**
- U13 (2013-2012) : **155 €**
- U15 (2011-2010) : **175 €**
- U18 (2008-2009) : **210 €**

→ **Une réduction de 15€ sera déduite pour la 3ème licences de la même famille.**

 **Nouveau cette année un pack licence (veste du club) est obligatoire dès la catégorie U13. Pour le commander il suffit de remplir le formulaire d'inscription avec votre Taille.**

3. DÉPLACEMENTS : (Hors -7 ans et -9 ans)

✓ Ils se font le plus souvent en voitures et sont répartis équitablement entre tous les membres d'une même équipe. Dès la parution des calendriers sportifs de la saison, une réunion avec les responsables d'équipes et les joueurs / parents, permettra de réaliser un planning des déplacements. Le nombre de Kms à effectuer dans la saison est de 400 km pour chacun. En cas d'indisponibilité absolue, une indemnité d'un montant de 100 € sera demandée.

4. PLANNING DE MATCH :

Ils paraissent dans la presse quelques jours avant le match.

Ils sont également disponibles sur le site internet du club : <http://paysdepontivyhandball.fr> et sur les réseaux du Club.

5. ENCADREMENT DES JEUNES – BÉNÉVOLAT

Devant la diminution croissante du nombre de bénévoles et le manque de moyens, l'encadrement des jeunes ne peut plus se faire **sans la participation active des joueurs(euses) Séniors**. Nous demandons un minimum d'investissement auprès du club, tant dans l'arbitrage, le managérat d'équipes jeunes que sur la table officielle qui est obligatoire. Après mûre réflexion, le Conseil d'Administration décide de faire participer **tous les pratiquants Séniors et U18** du club à l'encadrement des matchs par une présence obligatoire **de 3 samedis dans la saison sportive** durant toute la journée de compétition à domicile pour la responsabilité de la salle, la table de marque et l'aide à l'arbitrage pour les jeunes arbitres si besoin. **Nous ne pouvons y arriver sans vous**, vous avez été jeunes joueurs(euses) et encadré(e)s, à vous d'être maintenant présents pour

les jeunes qui vous succèdent. Sans cette participation de votre part sur ces 3 journées, votre chèque de garantie sera retiré par le club.

6. AMENDES DISCIPLINAIRES

Toute amende **disciplinaire** infligée à un joueur du club sera à sa charge et sera donc à régler avant la fin de la saison.

7. ACCIDENTS

Pour tout accident, il existe une **assurance** qui intervient **après** la sécurité sociale et la complémentaire familiale. Aussi, il est demandé de faire une déclaration de sinistre auprès de la l'assurance 48h après le sinistre. Pour ceux qui le souhaitent, il existe une **assurance facultative et payante couvrant les pertes de salaire.**

8. ENGAGEMENT PERSONNEL

Faire une licence engage le signataire à suivre les entraînements et à disputer toutes les compétitions pour lesquelles le club a engagé l'équipe. Un désistement en cours de saison, une absence injustifiée... causent des désagréments aux dirigeants, aux équipiers, auxquels s'ajoutent des amendes de forfait pour le club.

Pensez à votre sport : votre engagement est primordial pour votre équipe et votre club. **Pour que le handball soit un plaisir pour tous, soyez acteur dans votre club.** Pratiquer un **sport collectif** implique une répartition équitable des avantages et des contraintes entre **TOUS** : dirigeants, joueurs et parents !

En vous remerciant de votre participation active dans le club du **PAYS DE PONTIVY HB**, soyez les bienvenu(e)s pour des aventures sportives et humaines !!